

#### 1. DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne sera validée que sous réserve de la présentation obligatoire au Service Enfance Jeunesse, dans les délais, de l'ensemble des pièces suivantes :

Livret de famille     
  Carnet de santé     
  Justificatif de domicile     
  Certificat de radiation

**L'ensemble des pièces a été présenté :**       **Oui**       **Non**

#### 2. INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

En application de l'article L131-5 du code de l'Education Nationale, l'inscription des élèves, dans les écoles publiques se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire, qui y indique l'école que l'enfant doit fréquenter.

#### 3. ADMISSION DE L'ELEVE

A l'issue de la procédure d'inscription en Mairie, le (la) directeur (trice) d'école procède, selon les disponibilités, à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école. L'enfant pourra être placé sur une liste d'attente. **Le livret de famille, le carnet de santé et le certificat de radiation doivent être présentés au (à la) directeur (trice) d'école pour l'admission.**

#### 4. PERMANENCES DES DIRECTEURS D'ECOLE

- o Ecole Maternelle : Madame Sophie TACUSSEL - 04.90.90.40.43
- o Ecole Élémentaire : Madame Sandrine ARENAS - 04.90.90.40.44

#### A REMPLIR PAR LE(S) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX) DE L'ENFANT

NOM :		
Prénom :		
Adresse :		
Téléphone domicile :		
Portable :		

demande(nt) l'inscription de mon (notre) enfant .....  
 né le.....à.....,en classe de .....  
 auparavant scolarisé au sein de l'école..... sur la commune de.....  
 Cabannes, le.....

Signatures du (des) représentant(s) légal(aux)

#### DECISION DE LA MAIRIE

- Inscription acceptée sur l'école     
  maternelle     
  élémentaire  
 Inscription à compléter  
 Inscription refusée pour le motif suivant : .....

Cabannes, le.....

Monsieur Le Maire,

Gilles Mourgues